



ACADÉMIE DE CRÉTEIL

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Secrétariat général

Rectorat de l'académie de Créteil
Secrétariat général
DRRH
Tél : 01 57 02 62 77
Mél : ce.drh@ac-creteil.fr
4,rue Georges-Enesco
94 010 Créteil Cedex
www.ac-creteil.fr

COMITÉ SOCIAL D'ADMINISTRATION

Séance du 4 décembre 2023

Ordre du jour :

- Bilan d'action académique pour l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes
- Présentation de la cellule VDHA (violence/discrimination/harcèlement/agissements sexistes)
- Questions diverses



ACADÉMIE DE CRÉTEIL

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Secrétariat général

Liste des participants

Membres de l'administration

Madame Julie BENETTI, rectrice,

Monsieur Mehdi CHERFI, secrétaire général

Monsieur Antoine CHALEIX, IA-DASEN 93

Madame Anne-Marie BAZZO, IA-DASEN 94

Madame Valérie DEBUCHY, IA-DASEN 77

Monsieur David BERAHA, secrétaire général adjoint, DRRH

Madame Francette DALLE-MESE, secrétaire générale adjointe en charge des politiques éducatives

Madame Corinne SCHITTENHELM, secrétaire générale adjointe en charge du pilotage budgétaire et financier
(excusée)

Monsieur Vincent BENAVENT secrétaire général adjoint en charge de la modernisation, de l'informatique et de
l'immobilier

Madame Sonia CHARLES, adjointe DRRH

Madame Rachel HENRY, adjointe DRRH

Monsieur Julien LALIVE, chef de la division des établissements

Madame Anne TANGUY, cheffe de la division DPAAE

Madame Fatima FILIPPIN, cheffe de la division DPE

Monsieur Charles NAÏM, Doyen des IA-IPR

Monsieur Charlkes KAOUA, Doyen des IEN 2nd degré-ET-EG-IO

Madame Marie-Laure de BUE, Directrice EAFC

Madame Roxane RICK, référente égalité professionnelle femmes – hommes et diversité

Monsieur Emeric HUGUET, rédacteur

Monsieur Pierre-Marie GIARD, chargé de mission auprès du secrétaire général



ACADÉMIE DE CRÉTEIL

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Secrétariat général

Représentants du personnel

FSU

Titulaires

Madame Caroline QUINIOU
Monsieur Yann MAHIEUX
Madame Marie-Hélène PLARD

Suppléants

Monsieur Nicolas DUVEAU
Madame Marion FOURET

FNEC-FP-FO

Titulaires

Monsieur Luc BENIZEAU
Monsieur Arnaud ALBAREDE

Suppléant

Monsieur Romain MAHLER
Madame Virginie PEROU

UNSA Education

Madame Maeve TREILLET

CGT Éducation

Madame Karine RIOU

SUD Éducation

Madame Hélène CAREIL

*

*

*

Le CSA-A s'est réuni le 4 décembre 2023 à 14H00 sous la présidence de Mme Julie BENETTI, rectrice.

Mme la présidente ouvre la séance à 14H15, constate que le quorum est atteint et rappelle l'ordre du jour.

M. HUGUET assure le secrétariat de séance.

M. MAHIEUX (FSU) est désigné secrétaire adjoint.



Mme QUINIOU (FSU) ; **M. ALBAREDE** (FNEC-FP-FO) ; **Mmes TREILLET** (UNSA Education) ; **RIOU** (CGT Educ Action) et **CAREIL** (SUD Education) donnent lecture de déclarations liminaires jointes au procès-verbal.

Mme la présidente précise que le principe d'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes est affirmé dans le préambule de la constitution du 27 octobre 1946, et garanti à la femme, dans tous les domaines, des droits égaux à ceux de l'homme, mais que pour donner pleine effectivité à ce principe d'égalité, il faut pouvoir s'attaquer aux discriminations de fait comme à l'ensemble des barrières invisibles ou symboliques qui entravent les évolutions de carrière et l'épanouissement professionnel des femmes.

Elle estime que la mise en place d'une cellule VSS distincte de la cellule de lutte contre les discriminations est prématurée et qu'il est nécessaire, dans un premier temps, de laisser fonctionner la toute nouvelle cellule VDHA avant de dresser un bilan de son action.

Elle informe que les demandes de protection fonctionnelle déposées à raison de violences sexistes ou sexuelles sont traitées en priorité et confirme que la protection fonctionnelle peut être accordée pour des faits intervenus en dehors de l'établissement dès lors qu'un lien peut être établi avec les missions de l'agent.

Elle estime que les stages d'observation organisés en classe de seconde doivent permettre à tous les élèves de découvrir un environnement professionnel. La généralisation de ces stages est un moyen de lutter contre les discriminations et toutes les formes d'autocensure, de stéréotypes ou de préjugés que l'on peut observer chez beaucoup d'élèves. Elle souhaite qu'au-delà du tissu économique et associatif, toutes les administrations publiques et en particulier les services académiques et les établissements scolaires se mobilisent afin d'accueillir des élèves en stage.

M. ALBAREDE donne lecture d'un vœu revendiquant le retrait de l'article 53 du projet de loi de finances.

M. CHERFI (SGA) soumet ce vœu au vote.

Le vœu est adopté à l'unanimité.

M. ALBAREDE donne lecture d'un vœu demandant l'abrogation du décret instaurant des stages en classe de seconde.

M. CHERFI soumet ce vœu au vote.

Le vœu est adopté à l'unanimité.

1) Bilan d'action académique pour l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes

Mme CHARLES (adjoite au SGAA-DRRH) rappelle que ce bilan, adopté le 14 septembre 2022, a été examiné lors du GT du 14 novembre dernier et informe que l'administration a pris en compte certaines remarques formulées par les organisations syndicales, notamment dans le chapitre concernant la gouvernance (représentativité en GT).

Ce bilan comprend cinq axes : renforcement de la gouvernance des politiques d'égalité professionnelle ; création des conditions d'un égal accès aux métiers et aux responsabilités professionnelles ; évaluation, prévention et, le cas échéant, traitement des écarts de rémunération et de déroulement de carrière ; meilleur accompagnement des situations de grossesse, de parentalité et articulation des temps de vie professionnelle et personnelle ; prévention et traitement des discriminations, des actes de violences (dont les violences sexuelles et sexistes), du harcèlement moral ou sexuel ainsi que des agissements sexistes.



Elle informe que le premier axe a été complété par les données concernant les réunions de GT (examen du bilan d'action) ainsi que celles représentatives de l'égalité femmes hommes dans les CSA.

L'axe 2 a été enrichi de données sur le pourcentage de femmes par grade et par corps ainsi que des chiffres sur la mobilité. Ces statistiques seront complétées dans le prochain bilan.

Concernant l'axe 3, elle informe que les données liées à l'indemnitaire seront publiées dans le prochain bilan. Elle rappelle que les grilles indemnitaires concernant un certain nombre de filières ont été présentées aux organisations syndicales lors des CSA. Elle précise que le guide des dispositifs existants liés aux charges parentales et familiales sera communiqué aux organisations syndicales une fois sa réactualisation achevée.

Elle précise que dans le cadre de l'axe 4, un important travail de mise à jour du guide des dispositifs familiaux est actuellement effectué, afin d'assurer la meilleure communication possible à l'égard des agents. Les formulaires permettant de prendre en compte les situations de famille et les données sur le logement figureront dans le prochain bilan.

Concernant l'axe 5, elle précise que les données liées à la protection fonctionnelle (notamment sur les typologies) et les délais de traitement des demandes figureront dans le prochain bilan. Elle informe que l'administration travaille, en collaboration avec la DASEM, sur les chiffres de l'aide au logement et de l'action sociale.

M. CHERFI rappelle que les questions concernant la protection fonctionnelle seront abordées dans le cadre du RSU et des différentes instances.

Mme PLARD (FSU) demande que les référents VDHA soient associés aux actions de formation et souhaite que les représentants du personnel soient pleinement associés à l'élaboration du prochain plan d'action académique pour l'égalité entre les femmes et les hommes.

M. MAHIEUX (FSU) demande que certaines parties de ce plan soient rédigées au présent de l'indicatif (cf page 56) et réactualisées (référence au CHSCT).

2) Présentation de la cellule VDHA (violence/discrimination/harcèlement/agissements sexistes)

Mme HENRY (adjoite au SGA-DRRH) rappelle que l'objectif consiste à formaliser un dispositif existant au sein de l'académie, conformément aux dispositions de l'arrêté du 31 juillet 2023. Ce dispositif comprend une cellule d'écoute et dispose d'un mail dédié (stop discri). L'arrêté rectoral créant le dispositif et la circulaire expliquant son fonctionnement figureront dans le bulletin académique et seront consultables sur le site du rectorat. Le dispositif garantit la confidentialité, l'anonymat et la sécurité des informations échangées ainsi que la protection des données. Il décrit la procédure de recueil des signalements, l'accompagnement et le soutien des victimes ainsi que le traitement et le suivi des situations. Chaque entretien donne lieu à un compte rendu.

Elle informe que le présent document, préalablement adressé aux représentants du personnel, tient compte de l'ensemble des propositions faites par les référents VDHA.

M. MAHIEUX demande que ce document intègre les liens Internet permettant aux agents d'accéder à Colibri ou d'obtenir un rendez-vous avec un professionnel du service médical académique.

Mme HENRY confirme que ces liens figureront dans le prochain document.



3) Questions diverses

1) Mise en place de la prime de fidélisation en Seine-Saint-Denis

M. CHERFI informe que le rectorat attend des précisions de la DAF du ministère avant de publier une circulaire.

2) Nombre de demandes de rendez-vous formulées auprès de la médecine de prévention

M. CHERFI répond que le bilan du SEMA indique 2860 visites médicales pour l'année 2022/2023.

3) Existence d'un PPMS « alerte à la bombe » académique

M. CHERFI répond par la négative et précise que ces alertes sont gérées dans le cadre d'un protocole de signalement dont le déroulé est le suivant : contact de la police ou de la gendarmerie par le 17, puis suivi strict des consignes données par les forces de l'ordre au chef d'établissement. Seuls les forces de l'ordre et le préfet sont compétents pour apprécier les suites à donner.

4) Transmission de la liste des personnels

M. CHERFI informe qu'elle est en cours d'élaboration et devrait être transmise d'ici 15 jours.

5) Prime modulable REP+ des personnels sociaux

M. CHERFI rappelle qu'elle est versée de manière égale pour l'ensemble des personnels enseignants et sociaux d'un même établissement proratisé à leur quotité d'exercice et demande aux représentants du personnel de l'informer des situations particulières où cette règle ne serait pas respectée. Les litiges concernant l'attribution de cette prime dans le premier degré sont traités par les DSDEN.

6) Condamnation pour harcèlement moral de la proviseure du lycée Aristide Briand du Blanc-Mesnil par le tribunal administratif de Montreuil le 5 janvier 2023

M. CHERFI répond que cette situation est en cours de traitement.

7) Mission d'évaluation du lycée Mozart du Blanc-Mesnil

M. CHERFI rappelle que les conclusions de la mission d'évaluation sont remises à l'autorité académique afin qu'elle puisse décider des suites à donner. L'éventuelle restitution orale des conclusions ne peut être effectuée qu'auprès des agents concernés.

8) Circulaire académique sur les DGI

M. BERAHA (SGA-DRRH) précise que le signalement d'un DGI par un membre de l'établissement ne débouche pas sur une enquête. Dans ce cas, le chef d'établissement constate ou non l'existence d'un DGI, renseigne le registre de sécurité, prend les mesures nécessaires pour faire cesser le danger et informe l'agent. En revanche, le signalement d'un DGI par un membre d'une formation spécialisée donne obligatoirement lieu à



une enquête. Celle-ci doit être diligentée dans les 24 heures. Passé ce délai et en cas de persistance du désaccord entre le chef d'établissement et le membre de la formation spécialisée sur l'existence du DGI, la formation spécialisée doit être réunie. Lorsqu'une déclaration de DGI est effectuée par un membre d'une formation spécialisée quelques heures après celle d'un membre de l'établissement, la compétence appartient au chef d'établissement pendant les 24 premières heures. Ces situations doivent être traitées avec rapidité et pertinence.

9) Plans annuels de remplacements de courte durée

M. CHERFI confirme que le rectorat est destinataire de ces plans et informe que des comités de lecture seront organisés en lien avec le référent académique. Ils déboucheront sur un recueil des bonnes pratiques et des visites d'établissements. Il rappelle que les remplacements de courte durée s'effectuent dans le cadre du PACTE, sur la base du volontariat et à partir d'une lettre de mission.

10) Enquête administrative effectuée au lycée de Sucy-en-Brie

M. CHERFI répond que les procès-verbaux d'audition ont été relus par les agents et que madame la rectrice décidera des suites à donner.

11) Séances d'hypnothérapies dispensées par une association non agréée au collège de Sucy-en-Brie

M. CHERFI rappelle que le chef d'établissement peut, à titre exceptionnel, autoriser l'intervention d'une association sans en informer préalablement le conseil d'administration.

Mme QUINIOU estime que la pratique de la méditation et du développement personnel n'est pas adaptée à des élèves de cet âge. Ces séances pourraient masquer une tentative de noyautage d'un établissement public par un mouvement sectaire. Elle informe être en possession d'un document de six pages particulièrement inquiétant détaillant les dérives de cette association. Le chef d'établissement doit être prévenu et le conseil d'administration consulté.

12) Mise en place du télétravail et du CET dans les EPLE

M. BERAHA rappelle que la déclinaison de l'accord-cadre national dans l'académie est en cours avec l'aide de la DGRH et qu'un premier GT serait réuni le 18 janvier 2024 afin d'étudier les modalités de mise en œuvre du télétravail dans les EPLE ainsi que les conditions d'ouverture des CET.

13) Augmentation de 10 % du CIA de fin d'année

M. CHERFI rappelle que la politique de répartition de cette prime varie selon les académies et informe que son montant socle a été fixé à 350 € dans l'académie.

M. MAHIEUX regrette cette décision et rappelle que de nombreuses académies ont augmenté cette prime de 10 %.

M. CHERFI fait observer que les IFSE de l'académie de Créteil sont plus élevées que celles d'autres académies.

14) Prime éducation prioritaire



ACADÉMIE DE CRÉTEIL

Liberté
Égalité
Fraternité

Secrétariat général

M. CHERFI informe que le dispositif est reconduit et que la prime sera versée en janvier.

15) Situation des agents n'ayant pas perçu leur prime de pouvoir d'achat en novembre

M. CHERFI répond que cette question nécessite un examen préalable et qu'il y sera répondu ultérieurement

M. MAHIEUX demande à l'administration de faire le nécessaire pour que ces agents puissent percevoir cette prime.

16) Impact des jeux paralympiques sur la rentrée scolaire

Mme la présidente rappelle que la tenue des jeux paralympiques n'emportera pas de report de la date de la rentrée scolaire. Pour les établissements scolaires situés à proximité des sites olympiques, notamment en Seine-Saint-Denis, des aménagements spécifiques sont prévus pour que la rentrée s'y déroule dans les meilleures conditions.

17) Entrée en vigueur des documents unifiés PPMS

M. CHERFI répond que les DSDEN et le rectorat travaillent à l'unification des PPMS risques majeurs et attentat-intrusion. Il rappelle que les écoles et les EPLE doivent finaliser ces documents pour la rentrée 2027/2028.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 17h10.

LA PRÉSIDENTE

Julie BENETTI

LE SECRETAIRE DE SEANCE

Emeric HUGUET

LE SECRETAIRE ADJOINT

Yann MAHIEUX